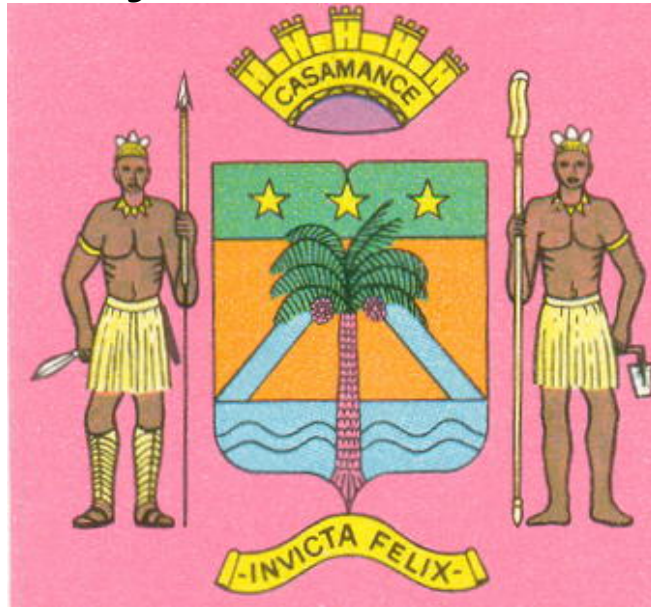


***La Casamance littorale :
Ebauche d'une aire de patrimoine régional
une démarche endogène dans le cadre du NEPAD-Environnement***



© Conception :

dée
CASAMANCE

Intervenir pour le Développement Ecologique et l'Environnement en Casamance

IDEE Casamance
BP 120
Ziguinchor
33 991 45 92
info@ideecasamance.org
ideecasamance@arc.sn

www.ideecasamance.org

Introduction

L'ignorance de l'Homme est la cause principale d'un écocide¹ annoncé. Diminuer cette naïveté par un déluge d'information sera un grand pas pour éviter pareille apocalypse.

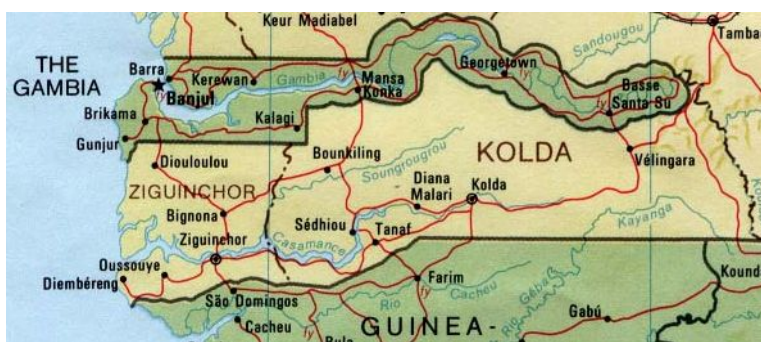
La fragilité de la biodiversité des zones humides en Casamance, aggravée par un libre accès aux ressources et une exploitation anarchique des ressources naturelles, nous a incité à chercher des possibilités de sauvegarder ces ressources naturelles en étroite collaboration avec les populations riveraines.

Dans ce contexte, IDEE Casamance propose de répertorier les savoirs culturels traditionnels et les codes locaux, appuyé d'une documentation récente, pour faciliter une future installation d'une réserve de biosphère en Casamance.

Les aires du patrimoine communautaire : une nouvelle catégorie d'aires protégées, permettant aux communautés locales de gérer leur patrimoine naturel et culturel selon les principes du développement durable. Le principe fondamental des Aires du Patrimoine communautaire est de ne rien interdire, ni de conditionner, a priori, mais au contraire d'inciter, sans la moindre restriction, toute initiative en faveur d'un site naturel, même dégradé.

Comme les réserves de biosphère, les aires du patrimoine communautaire sont destinées à remplir trois fonctions complémentaires : une fonction de conservation, pour préserver les ressources génétiques, les espèces, les écosystèmes et les paysages ; une fonction de développement, pour encourager un développement économique et humain durable ; et une fonction de support logistique, pour soutenir et encourager les activités de recherche, d'éducation, de formation et de surveillance continue, en relation avec les activités d'intérêt local, national et global, visant à la conservation et au développement durable.

Plusieurs aires du patrimoine communautaire et donc plusieurs collectivités locales, peuvent créer une Aire du Patrimoine Régional.



¹ Jared Diamond, Gallimard 2006. Suicide écologique : L'Homme provoque lui-même l'apocalypse par une exploitation abusive

La zone d'intervention

La zone comprend les 87 kilomètres de côtes entre les frontières de Guinée Bissau et la Gambie. La délimitation sur le plan continental est l'axe Youtou, Pointe St Georges, Niafarang. Cette zone côtière couvre quelque 1 000 km² sur le continent et comprend les sites d'importance écologique suivants :

- La partie aval de l'écosystème de la ria Casamance avec ses multiples bolons qui serpentent la mangrove ;
- Le Parc National de Basse Casamance (PNBC) sur 5 000 ha ;
- Forêt classée de Diantème, 235 ha, unique exemple de forêt tropicale humide au Sénégal ;
- Nikine et Diogué villages marqués par l'érosion côtière de l'embouchure du fleuve Casamance ;
- Le Kalissai, réserve ornithologique important, 16 ha, rendant la Casamance 4^{ème} site d'importance ornithologique de l'Afrique de l'Ouest après le Banc d'Arguin (Mauritanie), le Djoudj et le Sine-Saloum (Sénégal) ;
- La mare de Kassel, 90 ha, fréquentée par une importante faune aviaire et pressentie pour devenir également une réserve ornithologique avec la présence de 5 000 couples d'oiseaux nicheurs et 17 000 couples d'oiseaux d'autres espèces ;
- Les *kjökkenmödding*, amas coquilliers pouvant atteindre plusieurs mètres et datant des premiers siècles de notre ère, témoignent de l'ancienneté et de l'importance de la cueillette des huîtres en Casamance, sites de grande importance de patrimoine nationale ;
- L'île de Karabane ;
- Les polders ancestraux de casiers rizicoles de bas-fonds ;
- Les forêts et bois sacrés, lieux de culte d'origine animiste ;
- Divers sites et monuments historiques (voir arrêté ministériel n° 8836 MCPHC-DPC en date du 12 septembre 2007 portant publication de la liste des sites et monuments historiques classés) comme le puits d'eau douce de Kafountine, le bâtiment abritant la résidence du Préfet à Oussouye, les fromagers centenaires de Kagnout, le puits d'El Hadji Omar à Elinkine, les maisons à étage de Mlomp ;
- Le littoral entre Niafarang et Kafountine où WWF-WAMER gère l'aire marine protégée (AMP) de Abéné ;
- Deux nouvelles aires marines protégées sont en cours d'être installées par OCEANIUM à la pointe St Georges et Niamone ;
- En collaboration avec le Guinée Bissau, l'initiative peut être élargie avec le Parc Naturel des Mangroves du Fleuve Cacheu (PNTC), la plus grande surface de mangrove en Afrique de l'Ouest.

La zone d'intervention couvre les sept (7) communautés rurales de Kataba 1, Kafountine, Mlomp, Mlomp Oussouye, Diembering, Oukout, Santhiaba Manjack.

Mots clefs :

- ∠ aire du patrimoine communautaire
- ∠ aire du patrimoine régional
- ∠ échange et transfert d'information
- ∠ savoirs culturels traditionnels
- ∠ base de données sur le patrimoine local et les ressources naturelles
- ∠ sensibilisation, information et conscientisation
- ∠ appui aux collectivités locales
- ∠ écotourisme

Objectif :

Constituer une base de données sur le patrimoine, les savoirs culturels traditionnels et les ressources naturelles de la zone d'intervention et diffuser cette information

Résultat 1 : renforcement de capacités des collectivités locales dans la gestion du patrimoine et des ressources naturelles

Résultat 2 : implication active des populations riveraines pour la sauvegarde de la biodiversité

Résultat 3 : identification des besoins et contraintes liés aux sites ciblés

Résultat 4 : contribuer aux besoins de l'établissement d'une réserve de biosphère côtière

Durée : 24 mois

L'approche :

Première étape de l'initiative est de faire l'inventaire du savoir-faire local et des ressources naturelles avec leur potentiel commercialisable dans la zone d'intervention. Cet inventaire se fait dans le contexte que plusieurs stratégies réussies de conservation et de préservation ont été développées par le biais de l'éducation traditionnelle. Ce qu'on appelle « les savoirs culturels traditionnels » que sont les « contes, les proverbes, les interdits sociaux souvent présentés sous un visage sacré ». Ce sont là une représentation d'un « savoir, un savoir-faire, un savoir être que tout individu se devait d'intérioriser. Et la maîtrise de ce savoir être se mesurait socialement par la maturité de la parole de

l'adulte et par son comportement social² ». Ce comportement a cherché un équilibre naturel entre régénération et exploitation.

Il faut noter qu'une simple analyse effectuée avec la participation et sur la base des connaissances de la population suffit le plus souvent à mobiliser cette dernière et à servir de point de départ. Une telle analyse aide en outre à mieux comprendre les causes matérielles des conflits entre les différents groupes d'intérêt. L'action envisagée peut porter sur une meilleure gestion de l'exploitation au profit de toutes les parties au conflit.

La base de données mise à la disposition des collectivités locales incite à développer des initiatives locales et de créer des aires du patrimoine communautaires. La multiplication des Aires du Patrimoine communautaire permettrait de répondre à la nécessité de gérer l'environnement global en dehors des aires protégées classiques sans impliquer d'aussi lourds investissements financiers. Elles n'exigent, en effet, ni personnel, ni logistique, ni moyen de fonctionnement, l'ensemble de ces services étant assuré par la communauté gestionnaire. Un tel engagement constitue par ailleurs la meilleure garantie pour les bailleurs de fonds et la création d'activités économiques sans lesquelles il ne pourrait y avoir de développement durable.

Un relais communautaire est désigné dans chaque collectivité locale par la commission environnementale de la communauté rurale. Elle/il est l'intermédiaire entre la population riveraine, le conseil rural et le maître d'œuvre du projet. Le relais organise des réunions villageoises durant lesquelles un échange gagnant-gagnant a lieu : le relais amasse les savoirs culturels traditionnels et codes locaux de gestion en échange d'information (scientifique) récente sur la patrimoine locale. Toutes ces informations des sept communautés rurales sont centralisées par IDEE Casamance.

Le relais est actif comme guide écotouristique et gère au sein de la maison communautaire une boutique qui vend des produits artisanaux locaux et dispose d'une bibliothèque sur le patrimoine local. Ces revenus assurent la durabilité de son fonctionnement et de l'accroissement continu de l'information primordiale pour le long processus de la préparation de la demande à UNESCO d'octroyer le statut de réserve de biosphère côtière.

IDEE Casamance est maître d'œuvre de l'initiative.

² Daff, Pr. de Lettres Modernes UCAD : Le Soleil, 04 juin 2004

Les sites caractéristiques

La Réserve Ornithologique de La Pointe de Kalissaye

La Réserve Ornithologique de La Pointe de Kalissaye, d'une superficie de 16 ha, est située à l'embouchure du marigot Kalissaye dans le département de Bignona. C'est une zone côtière caractérisée par une végétation arbustive. Les espèces principales sont *Ipomoea pes-caprae*, *Sporobolus spicatus* et *Alternanthera maritima*. La réserve a été créée pour protéger les oiseaux nicheurs et les tortues vertes (*Chelonia mydas*) et les tortues marines (*Caretta caretta*). C'est un site où nichent d'innombrables couples d'oiseaux et se reproduisent des tortues de mer. De nombreuses espèces d'oiseaux, quelques mammifères et reptiles. Les espèces d'oiseaux les plus fréquentes sont la sterne caspienne (*Sterna caspia*), la sterne royale (*Sterna maxima*) et le pélican blanc (*Pelicanus onocrotalus*). Ce sanctuaire a été établi pour protéger les colonies nicheuses d'oiseaux de mer et les sites de reproduction des tortues de mer. On peut y observer environ 10 000 couples de sternes caspiennes, de nombreuses sternes royales et une importante colonie de pélicans blancs. De nombreuses autres espèces d'oiseaux (environ 20) y ont été observées lors du classement de ce site en Réserve ornithologique (Goudiaby et Ndiaye 1998). Ce sont par exemple le pélican gris (*Pelicanus rufescens*), la mouette à tête grise (*Larus cirrhocephalus*), le balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*), le chevalier combattant (*Philomachus pugnax*), le Chevalier aboyeur (*Tringa nebularia*), le goéland railleur (*Larus genei*). Les marigots de ce site sont colonisés par des dauphins (*Tursiops truncatus*³) et des lamantins (*Trichechus senegalensis*). Les connaissances sur la biodiversité de ce site sont lacunaires en ce qui concerne les autres groupes d'espèces comme les mollusques, les crabes les insectes etc. Certains îlots de ce site ont été envahis par la mer vers les années 1990 mais actuellement la situation est redevenue normale. Un suivi régulier de l'évolution de cet îlot et de sa biocénose est nécessaire pour assurer la conservation de sa biodiversité⁴.

La mare de Kassel

La mare de Kassel, 90 ha, fréquentée par une importante faune aviaire et pressentie pour devenir également une réserve ornithologique avec la présence de 5 000 couples d'oiseaux nicheurs et 17 000 couples d'oiseaux d'autres espèces.

Le Parc National de Basse-Casamance

Le Parc National de Basse Casamance (PNBC) se localise à quelque 60 km sud-ouest de la capitale Ziguinchor dans la région de Ziguinchor, région méridionale de la république du Sénégal à la frontière avec le Guinée-Bissau : 12°24'N, 16°35'W. Le PNBC est une aire protégée de 5 000 ha, juxtaposée à la forêt classée de Diantème, unique exemple de forêt tropicale humide au Sénégal (*Parinari excelsa*, *Guibourtia copallifera*, *Mostuea hirsuta*) et aussi particulièrement menacée. Elle fut créée le 1 avril 1970 par Loi 64-46 du

³ www.lifelinda.org

⁴ PRAESC, Evaluation environnementale régionale par Buursink, 2004

17 Juin 1964 pour la sauvegarde de d'une aire de flore et de faune Guinéenne, unique dans cette partie du Sénégal. Le parc ferme le 13 janvier 1993.

Ce biotope hétérogène est important en tant que zone de repos et de reproduction pour une grande variété d'espèces marines et d'oiseaux migrateurs. L'estuaire du fleuve Casamance présente de nombreux chenaux serpentants bordés de mangroves sur sols argileux compacts avec une flore et faune guinéenne qui ne se rencontre que dans cette partie du Sénégal. Il existe trois types de végétation, la forêt tropicale, la savane boisée et la mangrove. La forêt abrite des espèces guinéennes, tel *Parinari excelsa*, avec *Pithecolobium altissimum*, *Chlorophora regia*, *Detarium senegalense* et de nombreuses *Treculia africana* dans la futaie inférieure.

Plus de 50 espèces de mammifères ont été signalées, dont quelques panthères *Pantures parus*, le buffle de forêt *Lyncheurs cafre anus* et le lamantin *Trichechus senegalensis*. Il faut noter en particulier les primates, dont le singe des palétuviers *Cercopithecus campbelli*, le galago de Demidoff *Galagoides demidoff* et le colobe bai *Colobus badius temmincki*. Le pangolin géant *Manis gigantea* et le serval *Felis serval* sont également signalés. L'Anomalure de Beecroft *Anomalurus beecrofti* ne se rencontre nulle part ailleurs au Sénégal. Il existe quelques espèces d'antilopes et plus de 200 espèces d'oiseaux, dont des oiseaux migrateurs palaéarctiques, en particulier les échassiers. Deux couples nicheurs d'aigles couronnés *Stephanoaetus coronatus* ont été signalés dans le parc. Les nombreux reptiles comprennent le python royal *Python regius*, le python de Seba *Python sebae* et le cobra *Naja nigricollis*.⁵

Le littoral

Le village côtier d'Abéné où WWF-WAMER gère une aire marine protégée. Le décret de 04 novembre 2004 délimite l'AMP de Abéné comme suit :

Zones de Relevés	Côte		Mer		Superficie (km2)
Coordonnées	Latitude	Longitude	Latitude	Longitude	119
1	13°02'.3 N	16°44'.5 W	13°02'.3 N	16°49'.5 W	
2	12°55'.3 N	16°45'.3 W	12°55'.3 N	16°50'.3 W	

Ces coordonnées correspondent au Nord avec l'endroit où le bolon de Niafarang rejoint la mer au niveau du campement et au Sud à l'emplacement de l'usine de crevettes à Kafountine. L'aire s'étend jusqu'à 9,5 kilomètres de la côte.

Cette partie du littoral est d'ailleurs menacée par une exploitation minière (licence d'exploration de 750 km² à Niafarang) de sable lourd (zircon) par un consortium Australien.

Les marais à mangrove, principalement *Rhizophora racemosa* et *Avicennia nitida*, occupent 83 000 hectares en Casamance et dont la dégradation est estimée à 0,8%/an.

⁵ Guide de la Diversité Biologique du Sénégal, World Conservation Monitoring Centre

Les villages de Nikine et Diogué, villages marqués par l'érosion côtière de l'embouchure du fleuve Casamance.

Les forêts et bois sacrées, lieux de culte d'origine animiste

Les forêts et bois sacrées sont des lieux de culte d'origine animiste. Des interdits à caractère conservatoire des ressources naturelles y sont instaurés. Le feu y est formellement interdit. L'accès dans ces forêts est réservé aux initiés. Donc à part la perte d'espèces liées au climat, ces forêts ont conservé en général leur végétation originelle. Ces forêts sacrées existent dans tous les villages de la Basse Casamance et dans quelques villages du département de Sédhiou (Goudiady et Ndiaye, 1998). On associe à ces forêts les cimetières où quelques espèces rares sont conservées. Avec le développement de l'islam et du christianisme, certains interdits qui ont permis leur conservation disparaissent et les forêts sacrées se dégradent. C'est le cas de nombreuses forêts sacrées dans le département de Bignona. Les forêts et bois sacrés font partie des sites qui sont les moins soumis aux phénomènes de dégradation. Leur vocation culturelle leur confère un statut de conservation de la biodiversité qu'il faut préserver. Ils renferment une biodiversité insoupçonnée; ces sites sont bien conservés mais n'ont pas encore fait l'objet d'un inventaire. Ils constituent des méthodes traditionnelles de conservation in situ de la biodiversité. Il existe dans tous les départements de la région des bois sacrés qui ont un rôle culturel (cérémonie d'initiation, et événements culturels)⁶. Buursink nomme :

- ✓ forêt du roi d'Oussouye
- ✓ bois sacré d'Oukout
- ✓ forêt classée d'Oukout
- ✓ bois sacré de Boukitingho

Forêt classée de Diantème

La forêt classée de Diantème, 235 ha, unique exemple de forêt tropicale humide au Sénégal (*Parinari excelsa*, *Guibourtia copallifera*, *Mostuea hirsuta*) est particulièrement menacée. Inaccessible depuis maintenant une décennie.

Les Kjökkenmödding

Les Kjökkenmödding, terme danois désignant les volumineux amas coquilliers attribués à la culture mésolithique de l'Ertebølle qui s'épanouit de 4600 à 3100 ans avant J.C. au nord de la Presqu'île du Jütland. Les plus anciens amas de la Casamance sont datés vers la fin du Néolithique, II^{ème} siècle avant notre ère ; les plus récents sont du XVIII^{ème} siècle après J.C. Les sites se localisent près des agglomérations diolas actuelles (Samatite-Kagnout, Niomoune, Oussouye-Elinkine, Diakène diola). Ils ont livré outre les arches et des huîtres, de la céramique, des ossements de poissons et de mammifères domestiques (bœufs, moutons ou chèvres), des fragments de métal ferreux. Une étude archéologique sur la base de similitudes dans la céramique entre les sites de Diorom-Boumack,

⁶ PRAESC, Evaluation environnementale régionale par Buursink, 2004

Bangalère et celui de Loudia-Oulof suggère qu'entre le VII^{ème} siècle et le XV^{ème} siècle des échanges de produits halieutiques contre le riz, se seraient produits entre le Saloum et la Casamance⁷.

Au Sénégal, la colonisation des zones littorales est attesté, entre autres, par la présence d'accumulations anthropiques de coquillages de volume variable, formant des sites originaux le long des estuaires des fleuves Sénégal, Saloum et Casamance. Ces sites sont des décharges où ont été entassées les rejets d'activités domestiques ou techniques sur plusieurs époques. Ils renferment principalement des coquilles vides d'arches (*Anadora senilis*), d'huîtres (*Crassostrea gasar*), de patelles (*Patella safiana*), de pourpres (*Thais haemastoma* et *Murex hoplites*) et de *Cymbium* provenant de l'exploitation ancienne des mollusques. Divers autres déchets biologiques : végétaux et ossements, bien conservés dans ce milieu, permettent de se faire une idée sur l'alimentation, les stratégies d'exploitation du milieu littoral (chasse, cueillette, pêche, élevage, agriculture) et de reconstituer les paléo environnements. Des restes d'éléments techniques (outils et objets en céramiques, en pierre, en métal, en os) ainsi que des vestiges d'habitation (inhumations, foyers, traces de construction) permettent d'entrevoir les savoir-faire technologiques et les facteurs culturels, qui ont sous-tendu l'évolution démographique et sociale des populations côtières.

Par ailleurs, d'un point de vue scientifique et économique, les amas coquilliers constituent parmi les sites archéologiques du Sénégal, un patrimoine original. Leur intérêt scientifique réside dans les différents domaines de recherche qu'ils englobent : écologie, géomorphologie, technologie, ethnologie, biologie, et cetera. Leur intérêt économique résulte de l'utilisation des coquilles et de leur intégration dans les circuits touristiques locaux⁸.

Les sites et monuments historiques⁹

- ✓ fromager centenaire de Kagnout
- ✓ résidence du préfet à Oussouye
- ✓ île de Karabane
- ✓ Cap Skirring
- ✓ Baobab-palmier de Baligname
- ✓ puits de ElHadji Omar à Elinkine
- ✓ puits d'eau douce de Kafountine

Une potentielle extension frontalière

Parc Naturel des Mangroves du Fleuve Cacheu (PNTC), la plus grande surface de mangrove en Afrique de l'Ouest

Le parc se situe au Nord-Ouest de la Guinée-Bissau entre 12°10' - 12°25'N et 15°55' - 16°27'W dans la région administrative de Cacheu. Il couvre une superficie de 800 km²

⁷ Réf.: Gorée, Guide de l'île et du Musée historique, Publication du Musée historique, Dakar avril 1993, 67 pages, 39 fig. (A. Camara et J.R. de Benoist)

⁸ citations de Marie-Amy Mbodj dans Gestion des Ressources Côtières et Littorales du Sénégal, UICN, 1993

⁹ PRAESC, Evaluation environnementale régionale par Buursink, 2004

dont 68% sont recouverts par la mangrove. Le décret de classification de ce parc national est adopté en Conseil des Ministres le 22 Décembre 1997.

Le parc se compose de deux zones distinctes séparées par le fleuve Cacheu, et qui diffèrent entre elles tant du point de vue des caractéristiques écologiques que sociales, culturelles et économiques. Dans la partie nord, la population est de 7 120 habitants repartis dans 27 villages appartenant à six groupes ethniques. La partie sud compte environ 830 habitants regroupés en 14 villages avec deux groupes ethniques prédominants¹⁰.

Le parc est essentiellement constitué de mangrove, cette zone représentant à elle seule l'une des plus grandes superficies couvertes par cet habitat en Guinée-Bissau et est considérée comme la plus grande mangrove d'un seul tenant en Afrique de l'ouest. La mangrove est un lieu de reproduction et de refuge de la faune halieutique, poissons, crustacés et mollusques. Les crevettes constituent une espèce de première importance économique pour le pays.

La vaste superficie de mangrove permet d'accueillir un très grand nombre d'oiseaux migrateurs des pays du Nord qui viennent hiverner dans la région. Les paysages sont tout aussi remarquable, sans parler des espèces protégées ou rare, tels que l'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*) le lamantin (*Trichechus senegalensis*), les crocodiles (*Crocodylus niloticus* et *Crocodylus tetraspis tetraspis*), guib harnache (*Tragelaphus scriptus scriptus*) les vervets (*Cercopithecus aethiops*), le dauphin à bosse (*Sousa teuzsii*) et le grand dauphin (*Tursiops truncatus*).

Intervenir pour le Développement Ecologique et l'Environnement en Casamance

IDEE Casamance
BP 120
Ziguinchor
33 991 45 92
info@ideecasamance.org
ideecasamance@arc.sn

www.ideecasamance.info

¹⁰ voir programme PRCM

La biodiversité en Casamance :

Nom scientifique	Nom français
Mammifères	
Phacochoerus aethiopicus	Phacochère
Tragelaphus scriptus	Guib harnaché
Cephalophus grimmia	Céphalophe de grimm
Oryctéropus afer	Oryctérope
Lepris crawshayii	Lièvre à oreille de lapin
Xerus erythropus	Rat palmiste
Hystrix cristata	Porc-épic
Atelerix albisentris	Hérisson à ventre blanc
Galago senegalensis	Galago du Sénégal
Cercopithecus aethropis	Callitriche ou singe vert
Erythrocebus patas	Singe rouge
Crocuta crocuta	Hyène tachetée
Viverra civetta	Civette
Genetta genetta .	Genette
Crocodylus niloticus	Crocodile du Nil
Testudo sulcata	Tortue terrestre
Chelonia mydas & Caretta	Tortue de mer : verte et marine
Canis aureus	Chacal commun
Trynomys swinderianus	Aulacode
Pantherus pardus	Panthère
Syncerus caffer	Buffle de forêt
Trichechus senegalensis	Lamantin
Delphinus delphis	Dauphin
Cercopithecus campbelli	Singe des palétuviers
Galagoides demidoff	Galago de Demidoff
Colobus badius temmincki	Colobe bai
Manis gigantea	Pangolin géant
Felis serval	Serval
Python regius & sebae	Python royal et de Seba
Naja nigricollis	Cobra
Anomalurus beecrofti	Anomalure de Beecroft
Avifaune	
Numida meleagris	La pintade commune
Francolinus albicalcaratus	Le francolin commun
Oena capensis	La tourterelle du cap
Stigmatopelia senegalensis	La tourterelle maillée
Columba guinea	La ganga ou le pigeon de rônier
Taunix sylvatica	La fausse caille d'Afrique
Plectropterus gambensis	L'oie de Gambie
Eupodotis senegalensis	La poule de pharaon
Balearica pavonina	La grue couronnée
Bucorvus abyssinicus	Le grand calao d'Abyssine
Bubulcus abis	Le héron garde bœufs
Pelicanus onocratus	Le pélican blanc
Pelicanus rufescens	Le pélican gris
Phoenicopterus ruber	Le flamant rose
Platalea alba	La spatule d'Afrique
Ciconia ciconia	La cigogne blanche
Stephanoaetus coronatus	L'aigle couronné
Hydroprogne caspia	Les sternes caspiennes
Thalasseus maximus	Les sternes royales
.....	Les vautours
.....	Les canards, siffleurs, armé, à dos blanc
.....	Les migrateurs